



Entretien initial avec le coordonnateur de DES ARMPO

Vous venez de vous inscrire à l'université dans le cadre de votre parcours de consolidation des compétences. La prochaine étape consiste à rencontrer le coordonnateur de D.E.S. de votre spécialité, que vous êtes invité.e à contacter dès que possible.

Cet entretien a pour objectif de constituer un temps d'échange et de dialogue, permettant de mieux connaître votre parcours et d'adapter au mieux votre accompagnement. Il ne s'agit pas d'un entretien d'évaluation, mais d'un moment destiné à comprendre votre expérience et vos attentes.

Dans le cadre de la préparation de cet entretien, il est demandé, dans la mesure du possible, de transmettre en amont (par voie numérique) et/ou de venir à l'entretien avec un dossier regroupant les documents suivants :

- Copie de votre contrat de travail
- Décision d'affectation délivrée par le Centre National de Gestion (CNG)
- Relevé de notes aux Épreuves Validantes Classantes (EVC) fourni par le CNG
- Copie du diplôme de Docteur en médecine obtenu hors Union européenne, dans la spécialité exercée (accompagnée, le cas échéant, d'une traduction officielle)
- Copies de tout diplôme complémentaire
- Liste détaillée, accompagnée des attestations et des évaluations, des stages déjà effectués si le parcours a déjà été débuté en France
- Lettres de recommandation, le cas échéant.

La transmission de ces éléments vise à faciliter les échanges lors de l'entretien. Elle ne constitue pas une procédure de vérification ou de validation des documents, celles-ci étant déjà réalisées par les instances compétentes.